Vendredi 8 mars 1929. — No 28. *69me année.* *Annonces : No 52. Téléphone Rédaction : No 31.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. **9.—**
Avec *Bulletin officiel* ..... » **13.50**
ETRANGER : Un an ..... fr. **18.—**
Avec *Bulletin officiel* ..... » **22.—**
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... **20** ct. | ETRANGER ..... **30** ct.
SUISSE ..... **25** » | *RÉCLAMES* .... **50** »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à **PUBLICITAS**, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Au travail !

La République valaisanne a renouvelé son Parlement, notre Grand Conseil est reconstitué pour quatre ans. Les électeurs ont rempli leur tâche civique élémentaire, dimanche ; c'est aux mandataires qu'ils viennent de choisir à accomplir leur besogne de longue haleine durant la législature qui vient de commencer. Puissent-ils, tous sans exception, n'avoir en vue dans leurs graves fonctions de législateurs et de contrôleurs de la gestion administrative de l'Etat que les vrais intérêts matériels et intellectuels de toute la population valaisanne.

Mais l'activité et le rôle de notre représentation nationale, si utiles soient-ils, quand ils sont bien compris, sont forcément limités. Les citoyens progressistes se rendent facilement compte que le travail qui peut être fait par leurs élus dans cette *cage à écureuils*, que semble être parfois l'enceinte législative valaisanne, ne représente qu'une bien minime partie de la grande activité qu'il est nécessaire de déployer, en tout temps et dans tous les domaines, en vue de la réalisation aussi prompte et aussi large que possible des aspirations les plus généreuses du radicalisme valaisan.

Ainsi que cela nous arrive au lendemain de toutes les élections disputées, des échos et des doléances de toute sorte nous parviennent au sujet des manœuvres et des procédés déloyaux du parti majoritaire, des *trucs* usés ou inédits dont il se sert en vue de corrompre et de fausser le suffrage universel, de lui extorquer un verdict qui ne correspond pas toujours à ce qu'il voudrait dire.

Que d'embûches et d'obstacles ne sème-t-on pas sous les pas des citoyens indépendants pour les empêcher en fait d'exercer leurs droits politiques. Nous ne devons jamais nous lasser de dénoncer vertement les moyens blâmables mis en œuvre pour entraver la libre expression de la volonté populaire. Nous devons sans cesse protester contre les entorses que l'on fait subir à la démocratie. Mais notre devoir de citoyens libres et de militants convaincus, qui aimons notre canton d'une façon plus désintéressée que les conservateurs qui lui font subir des affronts, ne saurait s'arrêter à des protestations platoniques. Nous avons exprimé le souhait, à la veille du dernier scrutin, que la journée du 3 mars fût le point de départ d'une lutte incessante de tous les jours pour l'instauration d'une Démocratie plus complète et plus réelle que celle d'aujourd'hui, entravée par des dirigeants de tempérament aristocratique ou fasciste.

Le parti radical ne doit donc nullement limiter son travail à l'action parlementaire et électorale. Sa propagande doit être de plus en plus intensifiée et élargie. Il y a bien davantage et mieux à faire encore en dehors du parlement qu'au dedans. Il faut que tous les adhérents à nos idées, détenteurs de fonctions publiques ou simples citoyens, s'intéressent à la chose publique, se familiarisent avec les problèmes du jour et avec les revendications essentielles de notre parti ; il faut qu'ils soient à même de les discuter et de les défendre à l'égard des critiques et des déformations intéressées de l'adversaire. En un mot, chacun de nous, dans le milieu où il se trouve, doit se livrer à un véritable apostolat, avec entrain, avec plaisir, avec fruit.

Pour en arriver à ce point, ne devrions-nous pas avoir des assemblées populaires plus fréquentes, en dehors des périodes électorales. On y débattrait librement les questions de principe, les principaux sujets d'actualité ; on préciserait chaque fois notre attitude et notre point de vue. Les résolutions prises dans ces congrès populaires seraient portées à la connaissance de l'opinion publique sur laquelle nous devrions agir de toute la force de nos convictions et de notre bon droit. Malgré des exemples d'apathie décevants que l'on constate parfois, cette opinion publique a tout de même gravé en elle le sentiment inné de la justice. Par elle on pourra agir indirectement sur les gouvernants dont la volonté de rester en place rend tout de même soucieux des courants populaires.

Dans nos rangs, ceux qui poursuivent la satisfaction d'ambitions et d'intérêts personnels n'ont pas de rôle utile à jouer. C'est pour un idéal que nous luttons. Que le progrès se fasse et que la justice règne, c'est ce qui nous importe. Que les réalisations soient accomplies directement par nos hommes de confiance ou par les conservateurs que nous avons acculés à ce rôle, contre leur gré, c'est égal au point de vue du bien général auquel nous devons tendre avant tout.

Le *Nouvelliste* a affirmé maintes fois avant les élections que le parti conservateur valaisan est devenu *progressiste* depuis quinze ou vingt ans. M. Ch.-St-Maurice renie donc au grand scandale des *aristos*, tout le passé du parti conservateur de rétrograde mémoire. Quel plus significatif témoignage de la faillite de ce conservatisme dont les partisans prétendent vouloir sonner le glas du radicalisme qui leur survivra de longtemps. Et si ce parti conservateur est devenu *progressiste* — un mot naguère abhorré ! — jusque dans les listes de candidats du Haut-Valais, aux dernières élections, n'est-ce pas là un signe d'une évolution influencée directement par une propagande radicale de longue haleine ? Cette constatation nous donne bien quelque satisfaction.

Pour mériter son nom et rester fidèle à la mentalité et à l'idéal de ceux qui l'ont fondé, le parti radical ne doit prendre son parti d'aucune illégalité, d'aucune injustice ,d'aucune entorse aux droits sacrés des citoyens. — Il faut qu'on puisse aller en avant le front haut et sans peur de crier sur les toits tous les abus et les iniquités qui se commettent.

Il faut que le parti conservateur au pouvoir se sente contrôlé et forcé de marcher droit ; il faut également que les socialistes ne puissent rien nous reprocher de discordant entre nos principes et notre action immédiate. *G.*

La condamnation du vieux parti conservateur par le « Nouvelliste »

M. Ch. St-Maurice énumère le *principales circonstances* auxquelles le parti conservateur doit, à son avis de conserver la confiance de la majorité :

D'abord, il a su éclaircir ses horizons à temps, en dépit de quelques esprits étroits et égoïstes qui ne voulaient pas le suivre et en l'honneur desquels nous pouvons tuer le veau gras pour célébrer leur ralliement.

Ainsi, nous avons infusé à notre parti un sang nouveau ; ainsi, nous nous sommes mis mieux en contact avec la démocratie ; ainsi, nous avons appris à aimer davantage les humbles et les faibles et à connaître leurs revendications et leurs souffrances.

Dans la prochaine législature, nous ne devrons pas craindre de préconiser de nouvelles réformes sociales et économiques, pourvu qu'elles ne soient pas déraisonnables et ne mettent pas en péril nos institutions ainsi que la prospérité du pays.

Nous attirons l'attention de notre confrère si bien intentionné sur la réalisation de la justice fiscale à l'égard de tous les contribuables.

Mais constatons en attendant quel reniement du vieux parti conservateur renferment les passages cités du *Nouvelliste*.

Le parti radical avait-il raison, oui ou non, de combattre, au siècle passé, le vieux parti conservateur qui n'était pas même *progressiste* et dont le *Nouvelliste* a honte ?

Aménités électorales

Nous lisons dans la « Revue » :

Le *Journal et Feuille d'Avis du Valais et de Sion*, organe de publicité et d'information, publiait samedi un appel du parti « conservateur-progressiste » (rien que çà !) de Sion. On y pouvait lire entre autres amabilités à l'adresse de nos amis radicaux valaisans, que leur parti était un « sabot », qui rétrécissait la vie publique « comme une peau de chagrin »...

On comprend qu'après l'aventure des récentes élections communales de Sion, le parti conservateur-progressiste de cette ville cherche à se redonner du courage ; le « sabot », le 2 décembre 1928, ne fut pas du côté radical. Et quant aux... sentiments ressentis par les conservateurs de Sion après l'arrêt du Tribunal fédéral, ils ont dû ressembler fort à celui du symbolique possesseur de la « peau de chagrin ». Encore quelques aventures semblables, et la politique anti-progressiste de ce parti pourrait bien, comme la dite peau de chagrin, se réduire à rien... *P. R.*

Bien dit.

Est-ce le Conradi de Lausanne ?

Le commandant de police de Thurgovie a lancé un mandat d'arrêt contre un nommé Maurice Conradi, né en 1896, technicien et représentant d'Andeer (Grisons), habitant dernièrement Zurich et qui a volé une automobile de 6000 fr. et différents porte-plumes réservoirs et matériels de bureau dans une fabrique de Kreuzlingen (Thurgovie).

Le délinquant est-il le fameux personnage qui assassina le Russe Worowski, à Lausanne, le 10 mai 1923 ? — Le meurtrier du délégué des Soviets était bien un Maurice Conradi, d'Andeer, né à Petrograde en 1896.

C'est bien le même individu, d'après le *Droit du Peuple*.

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

La garantie fédérale est accordée à un article nouveau de la Constitution genevoise sur les votations cantonales et communales réunies en deux scrutins annuels.

Code pénal fédéral

Les délits contre la vie naissante vont appeler à la rescousse la droite catholique compacte qui, jusqu'alors s'est abstenue d'intervenir dans le débat relatif à l'homicide et à l'assassinat. C'est qu'avec la question de l'avortement, nous nous heurtons à un antagonisme de principes. Les socialistes voudraient en effet rendre cette pratique plus aisée, tandis qu'au contraire, les catholiques tiennent à la réprimer absolument. Ils partent de ce principe que la vie humaine étant sacrée, la loi ne doit prévoir aucun cas où on puisse délibérément en interrompre le cours. La majorité de la commission enfin, propose d'admettre la suppression d'une grossesse lorsque des motifs graves le nécessitent au point de vue purement médical. Toutefois ces motifs devront être appréciés, non seulement par le médecin traitant, mais encore par un deuxième spécialiste que désignera l'autorité cantonale. Le consentement écrit de la mère devra en outre être requis en tous cas.

Le député conservateur Grunenfelder, de St-Gall, a développé les théories les plus réactionnaires et les plus inhumaines dans la discussion de cet article 107 du Code pénal relatif à l'avortement. Il fait une solennelle profession de foi. M. Grunenfelder ne veut pas qu'on touche dans aucun cas aux premiers germes de la vie. Son ex-collègue et coreligionnaire le député fribourgeois Grand ne manifestait pas tant de respect de la vie humaine dans le même Parlement, il y a une année environ.

M. Farbstein a développé la proposition de la minorité socialiste. Elle est ainsi formulée :

L'avortement pratiqué avec le consentement de la personne enceinte ou de son représentant légal par un médecin diplômé n'est pas punissable, s'il est opéré en vue d'écarter un danger impossible à détourner autrement et menaçant la vie de la mère ou menaçant sa santé d'une atteinte grave et permanente, ou si la grossesse provient d'un viol, d'un acte sexuel commis avec une femme aliénée, faible d'esprit, inconsciente ou incapable de résistance, ou avec un enfant ou s'il provient d'inceste ou si le père ou la mère sont aliénés ou faibles d'esprit.

M. Wulliamoz (Vaud) demande des sanctions contre certaines annonces de sages-femmes et une protection de la femme enceinte, ainsi que des familles nombreuses.

M. Bossi (Grisons) se prononce contre toute mesure autorisant l'avortement, parce que, dit-il, la vie en germe doit être respectée.

Et celle des adultes ?

MM. Oprecht (Zurich) et Welti (Bâle) défendent la thèse de l'extrême-gauche et déclarent que les parents ne doivent pas mettre au monde des enfants qu'ils ne peuvent pas nourrir ; M. Huber (St-Gall) appuie ce point de vue et ajoute que les lois doivent s'adapter aux conditions économiques. M. *Escher* (Valais) déclare que l'avortement est contraire au droit naturel et ne saurait être toléré par un catholique : à quoi M. Haeberlin, conseiller fédéral, répond que les femmes catholiques ne sont point obligées, naturellement, de se soumettre à cette pratique, mais qu'il faut tenir compte aussi des idées exprimées par d'autres groupes. Le projet, tel qu'il est, donne toutes les garanties désirables au point de vue médical.

M. Hoppeler (Zurich), député évangéliste, parlant en médecin, déclare qu'il ne faut pas troubler le cours de la vie par des interventions brutales ; l'expérience montre que des enfants sains naissent souvent de parents tarés : l'orateur se prononce pour l'avis de la majorité de la commission.

Le communiste Welti voudrait que la femme puisse disposer de l'enfant à naître.

M. Morard, catholique fribourgeois, demande la suppression de l'art. 107 prévoyant l'avortement thérapeutique.

M. Wagner (Berne) a soutenu la thèse défendue par les socialistes, tendant à autoriser l'avortement dans d'autres cas ; venant à la rescousse, le socialiste Dicker (Genève) estime qu'en se montrant trop sévère, on encouragerait des pratiques par des gens incompétents ; il demande, en outre, qu'on ramène de deux à un an le délai de prescription.

Les rapporteurs, MM. Logoz et Seiler, ont le dernier mot et passent au crible les propositions qui furent développées ; ils montrent sans peine que le projet constitue un compromis équitable et qu'il aut mieux l'accepter tel qu'il est afin de ne pas soulever des oppositions qui pourraient être irréductibles ; les thèses socialistes vont beaucoup trop loin et elles ont soulevé les critiques légitimes des médecins ; d'autre part ,l'interdiction totale de l'avortement réclamée par les catholiques dépasse la mesure car, dans ce domaine, il faut songer non seulement à la vie de l'enfant, mais à celle de la mère qui est aussi en cause.

Le Conseil passe ensuite au vote et écarte tous les amendements : par **112** voix contre **41** (catholiques), il maintient l'article 107 et par 99 voix contre 7, il adopte les trois articles relatifs à l'avortement.

A l'article 109, il est prévu que la poursuite aura lieu d'office si le délinquant a fait usage d'une arme ou d'un instrument dangereux.

M. de Muralt (Vaud) propose d'ajouter l'usage du poison. Adopté.

Les articles 114 à 116 traitent du duel. La provocation en duel est punie d'amende ; l'excitation au duel d'emprisonnement, le duel entre adversaires armés d'emprisonnement jusqu'à cinq ans. Une disposition spéciale vise le duel d'étudiants, qui n'est puni que des arrêts ou de l'amende.

M. Dicker, Genève, présente un amendement rendant non punissable les vols commis par un conjoint, par un ascendant ou un descendant du lésé.

CONSEIL DES ETATS

Dans la discussion de l'initiative de l'**option locale,** M. le conseiller fédéral Musy a catégoriquement déclaré que sans la réforme de l'alcool, la réalisation des assurances sociales n'est pas possible.

M. Wettstein rapporte sur le projet concernant l'allocation d'une subvention au canton des Grisons pour les travaux complémentaires de **correction du Rhin,** de Reichenau à Fläsch.

Au nom de la majorité de la commission, le rapporteur propose de porter le taux de la subvention à 45 % des frais, le Conseil fédéral l'avait fixé à 40 %, soit à 268,000 fr. au maximum.

M. Pilet-Golaz, chef du Dpt de l'Intérieur, maintient la proposition du Conseil fédéral. En dépassant le maximum du 40 %, déjà exceptionnel (la norme était jusqu'ici du 30 %), on créerait un précédent dangereux.

M. Brugger, des Grisons, appuie naturellement la proposition de la majorité.

Par 17 voix contre 15, la Chambre se prononce pour la proposition de la majorité (45 %). L'ensemble du projet est adopté par 27 voix et la Chambre passe à la revision de l'article 42 de la loi sur la **police des forêts.**

Il s'agit de la contribution fédérale à l'établissement de chemins de dévestiture. Le Conseil fédéral l'a fixé à 30 % au maximum pour les régions alpestres. Le Conseil national a décidé d'aller jusqu'à 40 % des dépenses. La commission du Conseil des Etats propose d'en rester au 30 % dans la règle générale et de n'aller jusqu'à 40 % que dans le cas de circonstances difficiles.

M. Bertoni (Tessin) se prononce pour l'adhésion au Conseil national. Par 27 voix contre 4, la Chambre décide d'entrer en matière.

Elle adopte l'article 1er de l'arrêté das la teneur du Conseil national. A l'article suivant, la Chambre doit choisir entre la décision du Conseil national et la proposition de sa commission, qui prévoit l'allocation d'un subside de 30 à 40 % des dépenses, suivant les conditions spéciales des travaux.

NOUVELLES DU JOUR

Au Mexique, les troupes fédérales paraissent l'emporter sur les rebelles. Le général Lopez, ex-chef de la police générale de Mexico, a été fusillé jeudi comme rebelle. Vera Cruz est entre les mains des troupes fédérales.

*

La Chambre française discute le projet de loi dénommé « collectif », portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1928.

Le rapporteur général déclare que la commission a obtenu satisfaction pour la disjonction des articles 33 et 43 relatifs aux missionnaires, qui feront l'objet de projets spéciaux et rappelle que c'était uniquement sur la procédure que la commission n'était pas d'accord avec le gouvernement à propos de cet article.

*

La Chambre belge discute l'affaire du faux d'Utrecht.

*

Au Conseil de la S. des N. à Genève, la résolution Adatci (Japon) sur la question des minorités est acceptée sans discussion.

C'est à la dernière solution qui supprime la distinction entre la zone des Alpes et le Jura que la Chambre se rallie.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

M. Chamorel a été élu vice-président du groupe radical des Chambres.

— *Par 60 voix contre 53, le Conseil national refuse de faire une distinction entre les duels d'étudiants à la rapière et le duel ordinaire pour lequel est prévu l'emprisonnement jusqu'à cinq ans au maximum.*

VALAIS

Grand Conseil 1929-1933

Voici l'état nominatif sommaire de l'assemblée législative des 109 élus de dimanche en qualité de députés :

District de *CONCHES :* MM. Guillaume de Kalbermatten, Leo Hallenbarter, Adolphe Clausen et Clément Imhof.

MOEREL : MM. J. Walker et Albert Schmid.

BRIGUE : MM. J. Escher, Ant Amherd, A. Gertschen, Adolphe Perrig, Gaspard de Stockalper, Joseph Steiner, Leo Guntern (chrétien social), Ch. Dellberg.

VIEGE : MM. Lot Wyer, Victor Petrig, J. Auf-denblatten, G. Heinzmann, Henri Burgener, Oswald Venetz, Julius Weissen, Henri Sarbach, Alex. Mengis (dissident).

RAROGNE : MM. J. Roth, Hans Schröter, Ferdinand Steiner et Henri Amacker.

LOECHE : MM. O. Matthieu, Leo Meyer, Robert Julier, Th. Schnyder, Dr R. Métry et J. Schneller.

SIERRE : MM. Adolphe Rey, Alfred Rudaz, A. Germanier, Georges Tabin, François Barras, Adrien Emery, Nicolas Clavien, cons. — Léon Zufferey, Albert Romailler, cons. agraires. — Maurice Bonvin, P.-Jos. Bonvin, Félix Eggs, radicaux. — Ch. Dellberg, socialiste.

HERENS : MM. Jean Anzévui, Emile Bourdin, Jean Chabbey, Joseph Beytrison, Célestin Fardel, cons. — Henri Spahr et Ferd. Travelletti, radicaux.

SION : MM. J. Kuntschen, Maurice de Torrenté, Robert Lorétan, Zénon Bérard, Ch. Mathys, Joseph Luyet et Vincent Roten, cons. — Jean Gay, Pierre Bonvin-Beck et Georges Lorétan, radicaux.

CONTHEY : MM. Camille Papilloud, Albert Delaloye, Abel Delaloye, Joseph Praz, Raymond Evéquoz, cons. — Camille Crittin, Lucien Lathion, Jn-Baptiste Sauthier et Urbain Germanier, radicaux.

MARTIGNY : MM. Marc Morand, Jules Couchepin, Henri Défayes, J. Buthey, Albano Fama, Benjamin Meizoz, rad. — P. Thomas, Henri Carron, Oscar Maye, Michel Rouiller, Ulysse Giroud, cons. — M. Charvoz, socialiste.

ENTREMONT : MM. Camille Pouget, Joseph Moulin, Raph. Troillet, Jean Delasoie, Louis Gailland, cons. — Paul Troillet, Louis Moret et Th. Gard, radicaux.

ST-MAURICE : MM. Marc Revaz, Frédéric Décaillet, Ch. Haegler et Dr E. de Cocatrix, cons. — Auguste Gross et Henri Jordan, radicaux. — C. Dellberg, socialiste.

MONTHEY : MM. P. Barman, Cl. Veuthey, Denis Berra, Mce Rouiller, André Chaperon et Paul Gex-Fabry, cons. — Maurice Delacoste, Gustave Bussien et Alfred Pot, radicaux. — Ch. Dellberg, socialiste.

On avait annoncé que le nouveau doyen d'âge du Grand Conseil serait M. Joseph Roth, du Lœtschental, âgé de 71 ans. Mais il paraît que notre ami Auguste Gross, député radical de Salvan, est son aîné et âgé de 72 ans.

IIIme Congrès et IVme Fête du Rhône. — *Appel à la Colonie valaisanne.* — Le Cercle valaisan *13 Etoiles* et les Sociétés de Secours mutuels et de Bienfaisance ont décidé d'organiser une soirée-conférence sur les *Fêtes du Rhône*, pour le jeudi 14 mars 1929, à 20 h. 30, au siège des sociétés valaisannes, Brasserie du Midi, Place Chevelu. M. Antoine Bron, président du Comité des Fêtes rhodaniennes et ancien conseiller d'Etat, dira ce que seront les Congrès et Fêtes du Rhône, l'Exposition rhodanienne qui se tiendra au Palais des Expositions, du 28 juin au 14 juillet, et dont les inscriptions doivent parvenir au secrétariat avant le 31 mars.

Les sociétés valaisannes soussignées ont estimé qu'il était de leur devoir de contribuer au succès de ces manifestations et de faire connaître l'effort apporté par le Valais en conviant leurs membres et amis à cette captivante conférence.

Des productions de l'*Echo du Valais*, chorale mixte du Cercle, sous la direction de M. G. Quaglia, sont prévues.

Les sociétés organisatrices :

Cercle valaisan : Camille Troillet, prés.
Société valaisanne de Secours mutuels : Ernest Fellay, président.
Société valaisanne de bienfaisance : J.-R. Rey, président.

Exportation du bétail. — Pour faciliter l'exportation du bétail d'élevage, la Confédération prendra à sa charge, du 11 mars au 30 avril 1929, tous les frais de transport de la station d'expédition à la gare frontière, les taxes de désinfection et autres émoluments de transport pour tous les envois de bétail destinés à l'exportation (taureaux d'élevage, vaches, bœufs, veaux et chèvres).

Association des Corps de sapeurs-pompiers du Valais central. — L'assemblée des délégués est fixée au dimanche 10 mars, à 14 h. et demie, à Bramois, Maison de la Laiterie, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du protocole et des comptes. — 2. Rapport du Comité. — 3. Journées d'instruction. — 4. Fixation des cotisations. — 5. Eventuellement, révision des statuts. — 6. Choix du lieu de la prochaine assemblée. — 7. Vœux et propositions.

Un Valaisan tué à Cheddes. — On mande de St-Gervais à la *Suisse :*

A Cheddes (Haute-Savoie), un four de ferrochrome a fait explosion, mercredi, au moment du coulage. Un ouvrier a été tué et plusieurs autres blessés.

Les ouvriers blessés ont été transportés dans les hôpitaux de Bonneville et Sallanches. Ce sont MM. Dalert, Deganis, Della-Costa, Cadouin et Alexis Jaccoud .Le chef de fabrication, M. Muny, blessé également, a été conduit à son domicile.

L'ouvrier décédé est M. Fracioli : il était âgé de 46 ans et laisse 5 enfants. Un autre ouvrier, M. Chappot, 50 ans, originaire du Valais, est décédé deux heures plus tard. Il était père de 3 enfants. Les causes de l'accident sont difficiles à déterminer, mais on suppose qu'il est dû à une fausse manœuvre au moment du versement du liquide en fusion.

Cheddes, village des environs de St-Gervais, a donné son nom à la *cheddite :* explosif à base de chlorate de potassium.

Route cantonale. — (Comm.). — Le Dpt des Travaux publics informe le public que la route cantonale entre le km. 80,500 et 81,500, Granges-Noës, est ouverte à la circulation dès vendredi 8 mars crt.

Riddes. — Comment les bulletins de vote sur le problème du blé ont-ils disparu du local de vote au moment du scrutin de dimanche ? Ainsi, plusieurs citoyens ont été empêchés de prendre part à la triple votation fédérale. C'est au bureau de vote que les bulletins ont dû être enlevés. Par qui ? Ni les radicaux, ni les conservateurs, d'accords sur ce point, n'avaient intérêt à le faire. Où faut-il chercher alors l'auteur de cette mauvaise plaisanterie ? Chez les socialistes ?

Charrat. — *Les peupliers.* — On nous écrit :

La décision prise par la commune d'abattre tous les peupliers bordant routes et avenues est certainement très heureuse et il serait utile de voir étendre cette mesure à ceux plantés par les particuliers dans le voisinage du fameux « contour » près de la gare de Charrat.

Ces plantations ne sont plus en harmonie avec les abricotiers d'alentours et nuisent certainement à leur développement.

Dans cette si fertile région du Centre, on devrait pouvoir dire :

« Place aux abricotiers ! »

Charrat. — La représentation donnée dimanche dernier par la société de Gymnastique a eu un beau succès.

Aussi, pour acquiescer aux nombreuses demandes qui ont été faites, elle sera donnée à nouveau le 10 mars, en soirée seulement.

Il a été ajouté au programme une petite comédie militaire en un acte.

Qu'on se rende nombreux dimanche à la halle de gymnastique de Charrat pour applaudir les dévoués acteurs et actrices et encourager notre jeune société. Vu le programme chargé, la levée du rideau aura lieu à 20 h. précises.

Fully. — *Concert.* — La fanfare *La Liberté* donnera son concert annuel pour ses membres passifs et amis, dimanche, 10 mars, à 20 h., à la grande salle du Collège, à Fully.

Programme :

1. Marche défilé, Urbach.
2. Le Masque d'Or, ouverture dramatique, Statz.
3. Mimosa, valse de concert, Valdteufel.
4. Srasbourg, allégro, Andrieu.
5. Marche druidique, Baudonet.
6. Cortège étincelant, Popy.
7. Thé contemptibles, Stanley.

Invitation cordiale à tous. *Le Comité.*

Notre feuilleton. — Pour remplacer « La Dame voilée », qui a obtenu un grand succès auprès de nos lectrices et lecteurs, nous commencerons la semaine prochaine, la publication d'une œuvre palpitante : *Le Remords d'un Ange*, par Adolphe d'Ennery.

Bien des larmes couleront à la lecture des émouvantes péripéties de ce beau roman.

MONTHEY. — Etat-civil de février.

Naissances. — Gex Denise, de Joseph-Adrien, de Vérossaz. — Premand Henri-Antoine, de Troistorrents. — Terrani Roger-Charles, de Jean-Joseph, St-Maurice d'Opaglio, Novare, Italie. — Dubosson Laurette, Marie-Louise, d'Adrien-Adolphe, de Troistorrents. — Morand Arnold-Henri, de Hippolyte, de Troistorrents. — Beroud André, de Victor, d'Ecoteaux, Vaud.

Mariages. — Vœffray Joseph et Héritier Marguerite. — Vionnet François et Donnet Germaine. — Guidetti Marius et Martin Jeanne.

Décès. — Coudray Joseph, 48 ans, Vétroz. — Jacquenoud Jules, 49 ans, de Promasens (Fribourg). — Berod Antoine, de César, 2 ans, de Champéry. — Martin, née Franc, Esther, 66 ans, de Monthey. — Morand Marie-Elisabeth, née Luisier, 58 ans, de et à Bagnes. — Luy née Crépin Marie-Adrienne, 60 ans, de Martigny-Bourg. — Back, née Franc Rosalie, 54 ans, de Monthey. — Luisier Jean-Louis, 26 ans, de Bagnes. — Défago Marie-Louise, 29 ans, de Val d'Illiez.

Correspondance

On nous prie d'insérer :

Réponse à la lettre ouverte adressée par M. C. Défayes, président du Tribunal cantonal. — Lettre fermée vous est adressée par poste, ainsi qu'une autre ailleurs. *C. Levet.*

Automobilistes ! Avertissez, cornez aux contours et à l'approche de tout véhicule !

Le peintre Courbet à Martigny

La *Feuille d'Avis* a évoqué dernièrement le souvenir du célèbre peintre français Gustave Courbet, qui dut s'exiler en 1871, après la défaite de la Commune de Paris, à laquelle il avait participé. Courbet, originaire d'Ornans, se réfugia en Suisse, terre hospitalière des proscrits. Il vécut plusieurs années à la Tour de Peilz et y mourut. Pendant son séjour en Suisse, il eut l'occasion de parcourir la contrée et de venir maintes fois en Valais, particulièrement à Martigny. Il se lia d'amitié avec le préfet Charles Piota et surtout avec l'avocat Jules Thovex. Courbet avait sculpté pour la Tour de Peilz une statue de la *Liberté*. Il voulut en offrir une copie à la Municipalité de Martigny par l'intermédiaire de son ami M. Thovex. Le buste aurait dû être placé au-dessus d'une fontaine. Les pourparlers n'aboutirent pas à cause des dépenses que le projet occasionnait à la commune. Le peintre français fit alors don de son œuvre à ses amis Piota et Thovex et la statue de la *Liberté* fut érigée sur la place centrale de Martigny, puis transférée ensuite au quartier de Plaisance. Voici une relation originale de l'inauguration parue dans les journaux de l'époque :

Correspondance de Martigny au « National », reproduction de la « Nouvelle Gazette du Valais », 17 janvier 1877 :

Le peintre français Courbet, sur la demande des habitants de Martigny, a offert à cette ville une statue de la *Liberté* pareille à celle qu'il a faite il y a dix-huit mois pour la Tour-de-Peilz, où il réside.

Le soir du 31 décembre à minuit, le peuple a fait au monument du grand peintre exilé une ovation un peu improvisée, mais fort originale. La musique faisait un premier cercle autour du bâtiment ; derrière étaient des porteurs de torches, et après la foule. Après chaque air, les mortiers faisaient un tapage à réveiller les morts. Alternant avec la musique, les Sociétés chorales faisaient entendre des chants patriotiques.

Tout à coup, un citoyen montant sur les marches du piédestal, proposa de chanter la *Marseillaise* en l'honneur de Courbet. Cette proposition ayant été accueillie par de formidables bravos, la *Marseillaise* fut entonnée avec un entrain splendide par des centaines de voix. Quelle est belle, la *Marseillaise*, enlevée dans un chœur puissant !

Voici maintenant le côté un peu naïf, si vous voulez, mais en tout cas *bien sincère (!)* de la cérémonie. Pendant qu'on chantait ainsi, les gosiers ne restaient pas à sec, le vin circulait en abondance, et si la *Liberté* avait eu soif, elle eût pu boire à longs traits, car plusieurs lui tendaient leurs verres en lui criant : à ton tour. Enfin, il fut résolu, d'un commun accord, qu'on arroserait la statue avec un vin largement versé. Ce fut son baptême. *Le bon vin*, n'est-ce pas, *vaut bien l'eau bénite.*

Voilà comment la vaillante population de Martigny-Ville a fait son entrée dans l'année 1877. Le coup d'œil était charmant, le tableau était réussi... mais il manquait le peintre. Nous l'attendons pour l'inauguration officielle, qui aura lieu prochainement.

* * *

Mais le célèbre peintre réaliste mourut peu de temps après.

Voici encore une lettre du peintre à Ch. Piota :

2 septembre 1875.

Mon cher Monsieur Piota,

Je vous envoie deux projets que vous pouvez soumettre au Conseil communal et municipal, l'un est celui que je vous ai fait, seulement il faut retoucher une partie du socle, comme vous le pourrez voir en marge par le reporter au crayon. Le second est une autre idée. Si vous vous décidez pour l'un ou pour l'autre, écrivez-moi au plus tôt, on vous enverra les coupes des pierres.

Tout à vous et à M. Theuvé (Thovex).

G. COURBET.

MARTIGNY

Nécrologie.

Vendredi matin est décédée à l'âge de 89 ans et après une brève maladie, une des doyennes de Martigny, Mme veuve Valentin Morand, née Ganioz, mère de M. Joseph Morand, archéologue cantonal.

Nous présentons nos vives condoléances à la famille en deuil.

« Les Nuits de Chicago » au Cinéma-Etoile.

C'est un film extraordinaire, bien que la substance n'en soit constituée que de faits — malheureusement — quotidiens. C'est une histoire que l'on regarde avec une attention angoissée et le cœur battant.

C'est la gigantesque épopée de ces « hors-la-loi » dressés contre la civilisation et contre la justice. Ce n'est pas leur cause que ce film défend, c'est encore moins l'apologie qu'il en fait, c'est seulement une étude vivante de leur audace et de leurs mœurs brutales.

Le prodigieux Bancroft domine toute l'action de son art puissant ; et son rire sinistre, quand nous l'avons vu une seule fois, continue à nous halluciner.

Les Nuits de Chicago passent à l'Etoile les 8, 10 et 11 mars.

Bientôt, « Les Ailes ».

La petite histoire de l'Hôtel de Ville de Martigny.

A l'intéressante relation parue sous ce titre dans les Nos 26 et 27 du « Confédéré », il y a lieu d'apporter une petite rectification dans la deuxième partie, 3me colonne de la première page du No 27, ligne 5 : lire **municipal et bourgeoisial** et non bourgeoisial et municipal.

En 1865, M. L. Closuit était président de la Municipalité et M. Charles Morand se trouvait à la tête de la bourgeoisie.

Sapeurs-pompiers.

Le corps des sapeurs-pompiers de Martigny-Ville sera dirigé dès maintenant par M. Auguste Sauthier, conseiller municipal, commandant de corps ; Pierre Closuit, 1er lieut. adjudant ; Alfred Machoud, 1er lieut ; André Défayes, lieut ; Ulysse Guex, lieut.

Un cours obligatoire pour toutes les communes aura lieu à Sion, du 10 au 17 mars, et un cours de volontaires du 18 au 23 mars.

A chacun de ces cours, la commune de Martigny-Ville sera représentée par un délégué.

Cours de raccommodage et de broderie.

(Comm.). — La fabrique suisse de machines à coudre Helvétia organise actuellement un cours spécial et pratique de broderie et de raccommodage, qui sera certainement le bienvenu auprès des dames et des jeunes filles de Martigny. Ce cours s'ouvrira jeudi, le 14 mars, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Il offre une occasion favorable d'apprendre à ravauder d'une manière simple, les bas endommagés et de se perfectionner dans un grand nombre de travaux de couture. D'après une méthode éprouvée, on peut apprendre à effectuer sur une machine à coudre les différentes reprises du linge. Les participantes seront, en outre, initiées par une directrice très capable et spécialisée aux secrets de la broderie artistique en même temps qu'à la confection de monogrammes et à l'exécution des divers genres d'ourlets à jour. Cet enseignement n'a rien de commun avec les cours gratuits qui se donnent quelquefois.

Il est prévu des cours dans la matinée, dans l'après-midi et en soirée avec un nombre restreint de participantes. Que chacune s'annonce donc au plus tôt. Pour les inscriptions, voir aux annonces.

Le cours s'ouvrira jeudi, à 14 h. et est aussi accessible aux possesseurs de machines à coudre de marque étrangère.

Il sera perçu une légère finance d'inscription, mais qui n'est nullement en rapport avec les sacrifices que s'impose l'organisation du cours.

Classe 1909-1910, Martigny-Ville.

Les recrues sont priées de se rencontrer lundi soir, 11 mars, à 20 h. 15, au Café de la Place, en Ville.

EN SUISSE

Le scrutin du blé

Voici le rang des cantons d'après le nombre d'acceptants du contre-projet fédéral dans la question du blé :

1. Valais, 86,4 % de oui. — 2. Fribourg, 86,1. — 3. Appenzell R.-I., 82,9. — 4. Grisons, 82,3. — 5. Obwald, 77,9. — 6. Nidwald, 76,9. — 7. Uri, 76,7. — 8. Lucerne, 76,2. — 9. Schwyz, 74,7. — 10. Tessin, 73,4. — 11. Thurgovie, 72,4. — 12. Zoug, 72,1. — 13. Soleure, 69,5. — 14. Appenzell R.-E., 67,7. — 15. St-Gall, 67,4. — 16. Vaud, 67,1. — 17. Schaffhouse, 66,7. — 18. Berne, 64,1. — 19. Glaris, 63,1. — 20. Bâle-Campagne, 63. — 21. Genève, 62,7. — 22. Argovie, 61,6. — 23. Zurich, 57.7. — 24. Bâle-Ville, 50,6. — 25. Neuchâtel, 48,1.

Elections grisonnes

MM. Brugger, conservateur et Laely, radical, ont été réélus dimanche députés des Grisons au Conseil des Etats.

Pour l'agriculture vaudoise

A la suite de la votation fédérale sur le régime du blé, le Conseil d'Etat vaudois a autorisé le Dpt de l'agriculture à commencer les études suivantes:

a) Projet de loi facilitant la culture du blé et encourageant l'extension de celle-ci.

b) Projet d'arrêté instituant des primes individuelles pour vaches, sur la base de la productivité laitière.

c) Chercher à établir la liaison entre ces deux actions pour tendre à réaliser le programme économique suivant : moins de vaches, autant de lait, et plus de blé.

d) Etablir des primes plus élevées pour les vaches des régions de montagne, pour remplacer l'aide, donnée en plaine à la culture du blé.

Tribunal fédéral

En vertu de l'arrêté fédéral en faveur de l'agriculture, assistance qui revêt la forme de prêts sans intérêt, les cantons ont été autorisés à rendre les communes responsables jusqu'au quart des pertes que l'on pourrait éprouver du fait de ces prêts.

Le canton de Bâle-Campagne a fait usage de ce droit et a pris une ordonnance à cet égard. Or, le député au Grand Conseil, M. Vögtlin, a déposé un recours constitutionnel contre cette ordonnance, faisant valoir que seul le Grand Conseil est compétent et qu'en procédant ainsi le Conseil d'Etat a violé le principe de la séparation des pouvoirs.

Le Tribunal fédéral a déclaré non fondé le recours et a approuvé l'ordonnance prise par le pouvoir exécutif de Bâle-Campagne.

* * *

En février 1928, un commis de bureau de poste de Lucerne, M. A. Bucher, reçut l'ordre de se rendre le 14 mars, pour un service de deux mois, à Wolhusen. Bucher refusa catégoriquement de donner suite à cet ordre. Des avertissements et un délai lui furent donnés en vain. Il fut alors congédié sur décision de la Direction générale des postes. Bucher considère que cette décision constitue une rupture injustifiée des conditions de service et il demande à la Confédération une indemnité de 10 000 fr. Cette demande a été considérée comme non justifiée et il ne reçoit aucune indemnité.

Tarifs C. F. F.

M. Schrafl, directeur général des CFF, a fait à Zurich, sous les auspices des Cours d'instruction civique, une conférence sur la situation des CFF. Il a relevé que les résultats d'exploitation de l'année dernière ont montré des progrès réjouissants.

Le trafic reprenant, il sera possible au bout d'un certain temps, de réduire les tarifs. Cette réduction dépend de la mesure dans laquelle la Confédération reprendra une partie des charges qui ont incombé aux CFF pendant et après la guerre et de la possibilité de trouver, par des mesures légales, une juste répartition du trafic entre les chemins de fer et les automobiles.

La Foire suisse de 1929

Pendant cette manifestation, qui se déroulera cette année du 13 au 23 avril, Bâle est le centre économique de notre pays. La prochaine Foire présentera à nouveau un magnifique tableau de

l'activité industrielle suisse. Environ mille fabricants et artisans y exposeront leur production méthodiquement ordonnée en groupes homogènes. Les nouveautés et les dernières créations industrielles y seront tout particulièrement en relief.

Les commerçants ne visitent jamais la Foire suisse en vain, soit qu'ils aient l'intention d'y conclure des achats, soit qu'ils veuillent simplement se renseigner sur les progrès réalisés dans l'industrie en général et dans leur propre branche d'activité en particulier. Mais on ne peut visiter la Foire avec fruit que si on s'y prépare soigneusement. Pour les commerçants, il s'agit de déterminer exactement à l'avance les achats à effectuer.

A côté de ces acheteurs, tous ceux qui déploient une activité économique et même tous ceux qui se préoccupent, à un titre quelconque, des questions économiques peuvent tirer parti pour leur propre documentation d'une visite à la Foire suisse.

Aluminium Neuhausen

Le Conseil d'administration de la Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium, à Neuhausen, a examiné le bilan de l'exercice de 1928, qui présente un bénéfice net de 11,195,853 fr. (exercice 1927 : 11,836,706). Le Conseil propose la distribution d'un dividende de fr. 150.— par action comme l'année passée et l'attribution d'une somme de 2,250,000 fr. au fonds de réserve spécial porté de ce fait à 7,500,000 fr.

Le Conseil d'administration propose en outre l'augmentation du capital-action moyennant une augmentation de 10,000 actions de 1000 fr., au cours de 2500 fr. portant ainsi le montant nominal des actions ordinaires de 50 à 60 millions de francs.

Les incendies

— Un incendie qui a éclaté dans la scierie des fils Frutiger, à Oberhofen (Berne) est dû à un court-circuit.

Le feu trouva dans les provisions de bois un riche aliment et se propagea avec une telle rapidité que les pompiers accourus d'Oberhofen et des localités voisines ne réussirent pas à sauver le bâtiment principal, qui fut détruit de fond en comble, avec un grand stock de bois de construction et de nombreuses machines.

Par contre, l'entrepôt principal de bois a pu être sauvé. Les maisons environnantes durent être évacuées ; cependant les efforts des sauveteurs réussirent à circonscrire l'incendie.

Deux pompiers ont reçu des brûlures, qui heureusement ne sont pas dangereuses.

Les dommages atteindraient environ 300.000 fr.

Les accidents

— A Mosnang (St-Gall), Mme Elise Wirz, âgée de 74 ans, pensionnaire de l'asile des vieillards, a été écrasée et tuée par un attelage.

— Un ouvrier d'une fabrique de Neuhausen (Schaffhouse), Emile Hirt, âgé de 57 ans, atteint il y a quelques jours au bas-ventre, par un morceau d'une meule qui avait éclaté, vient de succomber à de graves blessures internes.

— Au hameau de Bristen (Uri), Joseph Zurfluh, 32 ans, père de 7 enfants, a été atteint par un sapin qu'il abattait et tué net.

— Un jeune homme de 20 ans, Arthur Dado, s'était rendu en course de Bellinzone dans le val Bavona. Inquiets de ne pas le voir rentrer au soir, ses parents organisèrent une caravane qui retrouva, sur le bord d'un précipice, le sac du jeune homme. D'autres recherches amenèrent la découverte du cadavre au fond du précipice.

Timbres caoutchouc. Imprimerie Commerciale, Martigny

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

L'affaire d'Utrecht

Au cours d'une assemblée du comité exécutif du Syndicat des journalistes hollandais, la publication du prétendu traité secret militaire franco-belge par le *Utrechtsch Dagblad* a fait l'objet d'une discussion.

Le président, M. Hans, a constaté que le Dr Ritter n'avait pas répondu d'une manière suffisante à la demande du syndicat de soumettre le document à l'examen d'experts. La déclaration faite à la séance de la deuxième Chambre par le président du Conseil a fait nettement ressortir qu'aucune tentative n'avait été faite pour empêcher la publication.

Le comité exécutif du Syndicat des journalistes hollandais a adopté une résolution exprimant ses regrets et sa désapprobation de l'attitude du Dr Ritter ; un doute sérieux étant né de la publication du document, le journaliste intéressé, tout en respectant le secret de la presse, a le devoir de prêter sa collaboration tout entière à l'enquête et doit lui-même insister pour être entendu.

La résolution constate ensuite que le texte assez grave du document produit une impression plus défavorable pour les Pays-Bas que la première publication.

La résolution se termine par un appel aux journalistes des pays intéressés pour que l'on progresse dans la voie de la bonne entente et que l'on extirpe l'esprit de méfiance.

Dans les milieux de la presse, ce n'était pas un secret que le gouvernement connaissait le document d'Utrecht assez longtemps avant sa publication. De même on croyait que le document passait pour authentique dans les milieux compétents. Cela explique que les journaux formaient un front unique.

Quant à la communication du président du Conseil que le gouvernement était convaincu de l'impossibilité d'empêcher la publication, le journal regrette qu'une opinion aussi inexacte ait pu se former et qu'on n'ait pas essayé de détourner le journal d'Utrecht de son funeste projet.

Frank Heine a été libéré mercredi soir, suivant une ordonnance du juge d'instruction. L'affaire du faux passeport, pour laquelle il était inculpé, n'a pas permis de maintenir la prévention, l'instruction ayant démontré que, s'il y a faux matériel, celui-ci était sans préjudice.

D'autre part, si l'instruction établit d'une manière péremptoire que le document publié par le journal d'Utrecht est dû à Frank Heine, il n'y a pas, d'après le Code pénal belge, un motif de le maintenir en prévention.

Le sucre tchécoslovaque

Les *Narodni Listi* de Prague, parlent de l'effet déplorable de l'additif du tarif suisse d'exception pour l'importation du sucre tchécoslovaque. En effet, la taxe prélevée depuis le début de février est trois fois plus élevée que dans les Etats concurrents. La Suisse fait venir de Tchécoslovaquie le 80 % de la quantité totale de sucre dont elle a besoin. Depuis lors, elle n'en demande plus, à la Tchécoslovaquie, que le 60 %, et il semble que cette proportion va diminuer encore. Il va de soi que l'industrie sucrière tchécoslovaque voit avec inquiétude cette baisse. Le gouvernement, et plus spécialement le ministre des chemins de fer, devrait envisager une revision du tarif en vigueur entre les deux pays.

L'industrie sucrière de Tchécoslovaquie, dit l'*Agence télégraphique suisse*, bénéficiait auparavant d'avantages dans sa concurrence par rapport aux chemins de fer allemands et autrichiens. Les deux administrations ferroviaires se sont entendues au sujet d'une répartition du trafic et un tarif direct entre la Suisse et la Tchécoslovaquie a remplacé la situation antérieure, tarif qui n'accorde plus au sucre tchécoslovaque l'ancien traitement privilégié.

Au Mexique sanglant

On mande de Vera-Cruz que le port maritime est depuis jeudi aux mains des troupes fédérales. Les révolutionnaires vaincus essaient de s'échapper. Quelques-uns des rebelles qui se sont enfuis ver l'isthme de Tehuantepec rebrousseraient chemin, n'ayant pu se frayer un passage.

Dans la région nord-est, la ville de Monterey a été occupée par les forces gouvernementales commandées par le général Juan Andrew Almazan. Le général José Escobar, à l'approche des troupes fédérales, s'est enfui vers Lalstillo et Torreon. Une colonne de 8000 hommes se dirige rapidement vers Senora pour combattre les insurgés aux ordres du général Manzo.

Les rebelles mexicains attaquent Juarez.

Des autos blindées et de l'artillerie légère américaine ont pris position sur divers points du Rio Grande, lequel marque la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique.

Le général rebelle Porquez annonce que les insurgés se sont rendus maîtres de l'Etat de Sinaloa. On croit toutefois à New-York que les troupes fédérales prennent graduellement le dessus.

Çà et là

* Dix maisons de St-Vincent (île de Madère) se sont effondrées à la suite d'un éboulement. Une quarantaine de personnes sont mortes. Onze maisons se sont écroulées.

* M. de Valera, qui avait été condamné à un mois de prison le 5 février à Belfast pour avoir prononcé un discours en Irlande, malgré l'interdiction du gouvernement, a été relâché mercredi.

* Une commutation aux travaux forcés à perpétuité a été prononcée en faveur de Roland Hurn, charpentier, d'Eltham, dans le comté de Kent, condamné à mort pour avoir tué sa femme qui l'avait quitté pour vivre avec un autre homme. Ce fait mérite d'être signalé, car il est excessivement rare en Angleterre, qu'un condamné à mort soit gracié.

* A la suite de plusieurs plaintes, un mandat d'amener a été lancé à Paris, contre un remisier, Georges Chéron, 31 ans, dont le passif atteint environ 800,000 fr. Georges Chéron est le fils d'Adolphe Chéron, député de la Seine, mais n'est pas apparenté à M. Henri Chéron, ministre des finances.

Le procédé d'escroquerie de Georges Chéron, calqué sur celui de Mme Hanau, consistait à recommander aux souscripteurs l'achat de parts syndicataires à grands bénéfices.

* Le leader hindou Gandhi a été arrêté au cours d'une rencontre entre la police et les éléments extrémistes, mais il a été relâché sous caution.

* Dans 19 départements français, les décès dépassent les naissances. Certains cantons des Basses-Alpes ont vu le nombre de leurs habitants diminuer de 43 % en dix ans. Le Lot, qui comptait 280,525 habitants en 1826, n'en comptait plus que 176,889 en 1921, soit une diminution de plus de 100,000 en moins de cent ans. De 1911 à 1921, ce même département a perdu 20,502 habitants, soit plus du dixième de sa population. 14 cantons ont vu leur population baisser de 40 %. Dans celui de Catus, une commune, Saint-Denis, est passée de 903 habitants, en 1890, à 314. Dans le même temps, la ville de Cahors a vu sa population baisser de 15,524 à 11,866 habitants. Les statistiques nous apprennent que, sur 10,000 habitants, il en meurt 121 en Allemagne, 126 en Angleterre, 115 au Danemark, 141 en Autriche et 168 en France.

Il faut diminuer la mortalité, surtout la mortalité infantile !

* Dernièrement, à Vienne, une jeune lycéenne n'ayant pas terminé ses études, s'est mariée. Le lendemain de ses noces, elle est retournée au lycée.

Sa situation est bizarre. La loi autrichienne est telle que le mariage ne l'a pas émancipée. Son père continue à administrer sa fortune et à payer ses études. Mais c'est son mari qui a seul le droit et le devoir de signer le livret scolaire qu'elle doit lui présenter chaque semaine.

* Un accident s'est produit dans une mine de Salisbury : 9 ouvriers, dont les corps ont été retrouvés au fond du puits, ont été tués. Les causes de l'accident sont inconnues.

* L'agence Tass apprend de Zangesour (Arménie) qu'un village a été enseveli par un éboulement de montagne. Treize habitants ont été tués ; on compte quatorze blessés.

* Le paquebot *Van-Dyck*, transportant 275 passagers, venant de Buenos-Aires, s'est échoué, pendant une tempête, près de l'île du Gouverneur. Le bateau se trouve enlisé dans la vase, mais n'est pas en danger.

* La statistique des meurtres commis à New-York en 1928 est de 3999.

* On mande de Moy (comté de Tyrone, en Irlande) qu'une femme de 90 ans et deux enfants ont péri dans un incendie.

* On annonce la mort, à Villefranche-sur-Mer, du peintre Naphtaly David, en villégiature à Annecy, au moment de la guerre et fondateur de l'Alliance internationale des prisonniers de guerre, qui distribua plusieurs millions de subsides aux soldats sovoyards et de la région.

* Une avalanche a enseveli près de Bovero, province de Cunéo (Piémont), deux jeunes gens qui ramassaient du bois ; lorsqu'on put les dégager, ils avaient cessé de vivre.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le F.-C. Racing-Promotion à Martigny

Le F.-C. Martigny est heureux de pouvoir annoncer à ses amis qu'il vient de traiter avec Racing-Promotion, l'excellente équipe lausannoise, pour dimanche prochain, 10 mars, au Parc des Sports. Le match débutera à 14 h.

Vous avouerez que nos foot-balleurs n'ont pas froid aux yeux pour s'aligner contre une équipe promotion, de la taille de Racing, qui est en tête du classement, alors qu'ils végètent depuis de nombreuses années dans la série C. suisse. Mais qui connaît l'ardeur de nos joueurs devant de fortes équipes ne s'étonnera pas de cette audace et aura confiance quant à leur résistance.

Puissent nos joueurs se défendre honorablement. C'est la seule chose que nous puissions leur souhaiter, car Racing-Promotion jouit à Lausanne d'une réputation d'équipe de première force.

Les sportifs sauront gré au club local d'avoir mis sur pied une aussi importante rencontre et lui témoigneront leur reconnaissance en venant nombreux au Parc des Sports.

N. B. — Le F.-C. Martigny se doit de présenter à ses amis des excuses si le match Monthey-Martigny annoncé pour dimanche passé n'a pas eu lieu. Monthey a fait faux bond au dernier moment, sans aucune excuse et le club local n'a plus eu le temps d'en informer le public.

Profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, Madame Valérie DELALOYE et famille remercient sincèrement les sociétés et les personnes qui ont pris part à leur douloureuse épreuve.

Cinéma **ROYAL** Martigny

AVENUE DU BOURG

Samedi 9 et dimanche 10 mars, à 20 h. 30 (deux jours seulement)
Dimanche, matinée à 14 h. 30.

Programme sensationnel

La Société des Cinéromans qui nous avait donné : *Mandrin, Les Deux Gosses, Les Misérables, Fanfan-la-Tulipe*, etc., présente :

Mylord l'arsouille

Ciné-roman en 9 actes, publié par *Le Journal*, interprété par Aimé Simon Girard, le sympathique Fanfan-la-Tulipe. — Le Don Juan de la Courtille. — Le Cabaret de l'épée de bois. — Une fleur de faubourg. — La machine infernale. - Premiers remords. L'étrange découverte. — Les larmes du pêcheur.

Le film complet est présenté en une semaine

Les enfants ne sont pas admis.
Vendredi à 20 h. 30: Conférence par M. le Dr Valette.

Occasion

A vendre mobilier divers, un

grand lustre antique

batterie de cuisine, etc., chez Mme Tobler-Meyer, „Au National" Martigny.

Selecta pour toutes les chaussures

ON DEMANDE
bonne à tout faire
pouvant faire aussi quelques travaux au jardin. Ecrire R 20, au Confédéré, Martigny.

Pour préparer de bonnes soupes et de bons porridges (Birchermüesli) employez l'aliment fortifiant à l'avoine

En vente partout au prix de 85 ct. ct. le paquet. Fabricant : Malterie, Villmergen.

Bois de fayard
scié et coupé, livré à domicile. Favre Denis, camionneur, Martigny.

Ne pas oublier que...
Dès qu'un homme a peur de la grippe
Il doit se payer sans regrets.
S'il ne veut pas casser sa pipe
Le préventif sûr:
„Diablerets"

ON DEMANDE
Jeune FILLE
pour aider au ménage. Café du Crédit Foncier, Ale 41, Lausanne

Ensuite d'achat d'une propriété à la campagne, on remettrait pr Pâques un bon
commerce d'alimentation
situé au centre des affaires et jouissant d'une bonne clientèle. Petite reprise. Escompte 5% au comptant. Faire offres écrites sous chiffre B. C. 77205 à Publicitas S. A., Vevey.

Jeune
Suisse allemande
sachant bien travailler cherche place dans famille ou Restaurant, pour le 25 mars. S'adresser au Confédéré.

A VENDRE faute d'emploi fort
char à pont
S'adresser à M. Barbero, entrepreneur, Martigny

On demande une
Jeune FILLE
d'une vingtaine d'années, débrouillarde pour servir au café et aider au ménage. Occasion pr apprendre la cuisine, entrée de suite. Vie de famille; Gage fr. 35 par mois. S'adresser sous P 1185 S Publicitas, Sion

A VENDRE 3000 kg. de
foin
et 1500 kg. de **BETTERAVES**
S'adresser à Rard Louis, Martigny-Gare

Bicyclette
DE DAME en bon état, à vendre 80 fr. — S'adresser au Café du Lion d'Or, Martigny.

Tuteurs
Kianisés, d'une durée de 10 à 12 ans. **Société d'Agriculture Martigny-Ville.**

VACANCES
Petite famille cherche à louer
chalet meublé
dans les Alpes Valaisannes. Offres avec prix sous: P. 1201 L. Publicitas, Lausanne.

A vendre quelques
bons mulets
d'échange à de bonnes conditions chez
ROH EDOUARD,
Granges — Tél. **5**
ou
Peyreron Albert, Sion Tél. 187

A vendre environ 3000 kilos de
FOIN
1re qualité. — Rouiller Marc, Martigny-Ville

A LOUER
à Martigny-Ville, sur la Place Centrale,
APPARTEMENT
de 4 pièces. Bains. Chauffage central. S'adresser à Alfred Girard, „Au National".

Saillon / Vente aux enchères

Monsieur Charles COPT de Charles, à Saillon exposera en vente par voies d'enchères publiques qui se tiendront à Saillon, au Café de l'Union, dimanche prochain 10 mars à 15 heures, tous ses biens-fonds consistant en vignes, jardins, etc.

(Environ 7 à 8000 m2 de vignes, aux lieux dits „Champ des Pierres", „Vers les Bourneaux" „Es Versannes").

Par ordre: Albert Papilloud, notaire.

Carbolinéum
Bouillie sulfocalcique
Sulfate de fer
Engrais, Tourbe
Avoine à semer
Société d'Agriculture, Martigny-Ville. La Société se charge du traitement des arbres fruitiers.

Ménage soigné de 2 personnes à Monthey, Valais, cherche
Bonne à tout faire
bien recommandée. Adresser offres sous chiffres P 1155 S., Publicitas, Sion

Bonne à tout faire
demandée. Entrée de suite. Ecr. Dr Jacot-Guillarmod, 24, Rue Candolle, Genève

A VENDRE 3 chars de bon
FOIN
chez Zimmerli, La Balmaz, Evionnaz

IMPRIMÉS
EN TOUS GENRES
Imprimerie Commerciale
Martigny

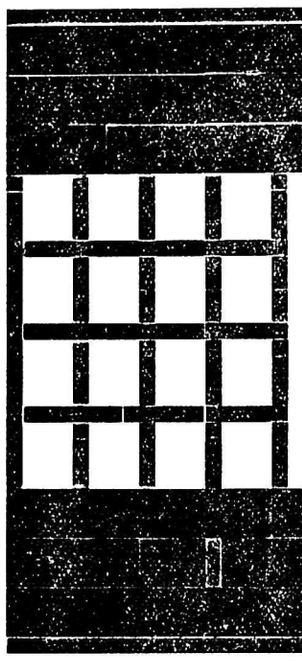

Cinéma ★ Etoile

Tea-Rom — Avenue de la Gare

Martigny

Vendredi 8, à 20 h. 30 - Dimanche 10 mars en matinée à 14 h. 30, Soirée à 20 h. 30. Lundi 11, à 20 h. 30

GEORGE BANCROFT

incarne une sinistre figure de bandit dans

Les Nuits de Chicago

Drame policier
un chef-d'œuvre d'horreur et d'épouvante.

Bientôt „ Les Ailes “

Qualité
Chic
Prix

Voilà les caractéristiques des VÊTEMENTS sortis de la

MAISON ALBERT DUC

Tailleur **SION** Rue du Rhône

Coupe moderne. — Travail prompt, soigné et garanti. — Costumes tailleur pour dames, sur mesure. — Nouvel arrivage de draps anglais pour le Printemps.

Toute bonne épicerie

ou **Consommation** vous vendra les **Cafés** et **Thés** des Connaisseurs portant la marque

LE MAURE

dont 3 mélanges à prime - Echantillons sur demande
Ecrire case Rive No 11637 Genève

Imprimés en tous genres
Imprimerie Commerciale - Martigny

ON DEMANDE

Jeune Homme

sachant traire et aider à la campagne, bon gage. Offre à Lucien Forney, Puidoux.

JEUNE FILLE

est demandée pour aider à la cuisine. Adresser offres à l'Hôtel du Mont d'Or, Le Sepey s. Aigle.

ON CHERCHE pour hôtel de montagne, pour la saison d'été :

1 cuisinier
1 fille de cuisine
1 laveuse de linge

S'adresser au Confédéré.

CHAMBRE

meublée à LOUER sur la Place Centrale, Martigny. Faire offres au Confédéré sous 40 A. Z.

A VENDRE

bon fumier

de ferme, chargé sur vagon gare St-Maurice. S'adresser à Pochon-Magnin, „La Valaisanne“, Lavey

---

ON DEMANDE une

forte fille

de la campagne pour aider au ménage. Bons gages. Entrée de suite, si possible. Faire offres à M. Aug. Coderey, Lutry.

PROPRIÉTÉS

A VENDRE A SAXON

Offres écrites sous P. 948 S., Publicitas, Sion

On demande une bonne

effeuilleuse

Bon gage. S'adresser à Mme Rose Perréaz, la George près Roche (Vaud)

Les **Petites Annonces**

paraissant dans le « Confédéré »
obtiennent un grand succès

Automobilistes ! Réfléchissez !

car seule la

Chevrolet Six

voiture ou camionnette vous donnera entière satisfaction

Prix - Economie - Elégance - Sans précédent

Demandez un essai gratuit à l'agent général pour le Valais :

Charles PAULI, Sion

Téléphone 3

General Motors Continental

Quelques Robes et Manteaux

de notre énorme Assortiment

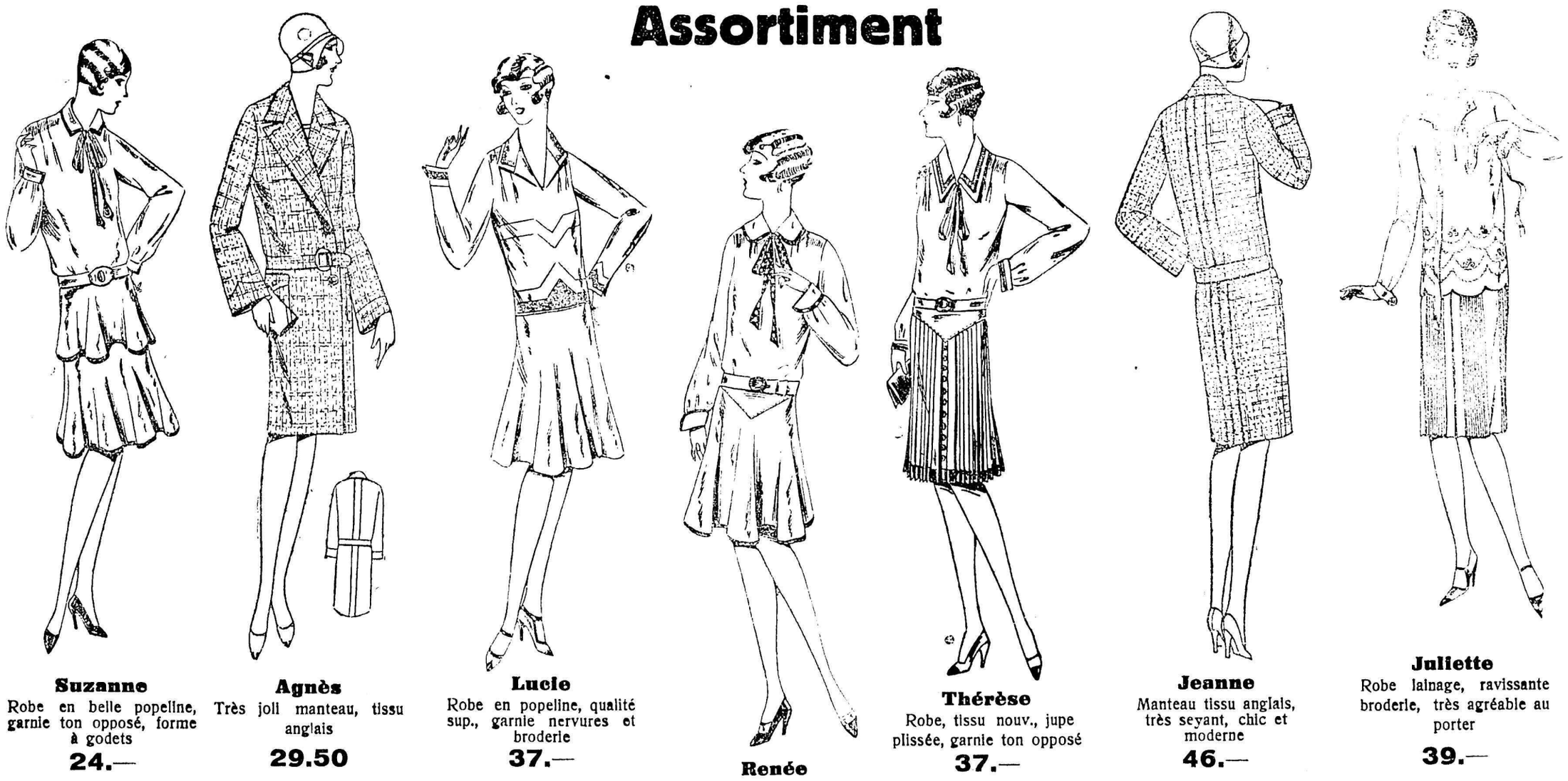

Suzanne
Robe en belle popeline, garnie ton opposé, forme à godets
24.—

Agnès
Très joli manteau, tissu anglais
29.50

Lucie
Robe en popeline, qualité sup., garnie nervures et broderie
37.—

Renée
Ravissante robe lainage, très chic et moderne
29.50

Thérèse
Robe, tissu nouv., jupe plissée, garnie ton opposé
37.—

Jeanne
Manteau tissu anglais, très seyant, chic et moderne
46.—

Juliette
Robe lainage, ravissante broderie, très agréable au porter
39.—

La plus importante Maison de Confections de la région

NOUS ENVOYONS A CHOIX

DUCREY Frères - MARTIGNY

2me Feuille

LE CONFÉDÉRÉ

No 28
Vendredi 8 mars 1929.

Suisse et Etats-Unis

Les Etats-Unis d'Amérique sont certainement aujourd'hui le pays le plus riche du globe. On y compte plus de 110 millions d'habitants, dont le revenu est en moyenne de 50 à 100 % plus élevé que dans les Etats les plus riches d'Europe. Il semble donc que ce pays devrait être un débouché idéal pour les produits de qualité de l'industrie suisse. C'est malheureusement le contraire qui est vrai. La Suisse a exporté en 1928 pour 195 millions de francs aux Etats-Unis, mais si l'on répartit ce chiffre sur la population américaine, cela ne fait qu'environ fr. 1.80 par tête, tandis que chaque Allemand a acheté pour six francs et chaque Anglais pour sept francs de marchandises suisses. Cette différence ne peut s'expliquer par la distance, puisque nous avons exporté au Canada pour quatre francs de produits suisses par tête de population, et même pour sept francs par tête dans la lointaine Australie. Pour représenter une même moyenne par tête d'habitant, l'exportation suisse aux Etats-Unis devrait s'élever non à 200 millions, mais de 500 à 800 millions de francs. Elle est donc de beaucoup inférieure à ce qu'elle pourrait être normalement.

La cause de ce phénomène réside dans le fait qu'il est beaucoup plus coûteux de faire passer des marchandises à travers la barrière douanière américaine que de leur faire faire deux ou trois fois le tour du monde. Les Etats-Unis se sont entourés d'une muraille de Chine douanière qu'une fraction seulement des marchandises étrangères parvient à franchir. Et la politique américaine travaille constamment à élever encore cette muraille, à en boucher immédiatement toute brèche par laquelle pénétrerait un flot trop grand de marchandises. L'industrie suisse de la broderie avait réussi, avant la guerre, à écouler une grande partie de ses produits dans les Etats-Unis, mais cela ne dura pas longtemps et l'exportation suisse de la broderie en Amérique fut bientôt étranglée par une énorme augmentation des droits d'entrée. Quelques années après la guerre, quand notre industrie du tressage de la paille fut parveue à se créer un certain débouché aux Etats-Unis pour de nouvelles spécialités en soie artificielle, la grande République *sœur* y mit immédiatement un terme par une élévation des droits d'entrée de 60 à 90 % de la valeur, faisant ainsi s'évanouir aussi cet espoir de l'industrie suisse. Et quand quelques années plus tard, l'agriculture suisse chercha à sortir un peu de sa situation difficile par une plus forte exportation de fromage vers les Etats-Unis, la générosité américaine répondit promptement à ce vœu par une majoration des droits d'entrée sur le fromage de 25 à 37,5 % de la valeur, ce qui fit effectivement baisser fortement les importations de fromage suisse.

Il semble maintenant que ce soit le tour de notre industrie horlogère. Celle-ci, grâce à la qualité incomparable de ses produits, exporte encore chaque année pour environ 60 millions de francs aux Etats-Unis, bien qu'elle ait à surmonter un droit d'entrée moyen de 30 % de la valeur. Ces taxes douanières n'étant pas encore suffisantes pour faire cesser l'importation de montres suisses, on parle de les doubler ou même de les quadrupler. Peut-être de pareilles exigences ne sont-elles formulées que pour faire paraître modeste une augmentation de 45 ou 50 %, mais il n'en reste pas moins que cette nouvelle preuve de bienveillance douteuse serait grandement préjudiciable à la Suisse. La grande Amérique mène, sur le terrain de la politique commerciale, une guerre tacite contre la Suisse, guerre qui a pour but d'évincer totalement la Suisse du marché américain. Même le traité de commerce ne signifie pas un armistice durable dans cette guerre, l'Amérique se réservant le droit de relever unilatéralement ses taxes douanières quand bon lui semblera, c'est-à-dire de poursuivre les hostilités même sous un régime de paix commerciale. Si tous les pays voisins de la Suisse voulaient pratiquer les mêmes principes et la même politique douanière que les Etats-Unis, la Suisse, sans être proprement en guerre, serait bientôt ruinée et ne pourrait plus guère exister comme nation indépendante.

Ces faits montrent que la défense contre l'étranglement de l'exportation des montres suisses vers les Etats-Unis ne regarde pas uniquement l'industrie horlogère. Cette question intéresse le peuple tout entier, en particulier aussi les ouvriers suisses, que l'Amérique, par sa politique douanière sans égards, prive de leurs occasions de travail, alors qu'en même temps elle leur ferme, par ses lois, le chemin de l'émigration aux Etats-Unis. Le Conseil fédéral, il est vrai, ne voudra pas mobiliser tout de suite ses grosses pièces, mais ne pourrait-on pas utiliser une fois, aussi en Europe, l'arme dont les Chinois furent les premiers, que nous sachions, à se servir pour amener le sans-gêne américain à un peu de réflexion et à des concessions ? Si chaque citoyen suisse à qui on offre des autos américaines, des machines à écrire américaines ou autres produits de même provenance, se rappelait que l'Amérique traite la Suisse avec une injustice sans exemple et prenait ses dispositions en conséquence, les Américains finiraient bien par se rendre compte qu'une certaine réciprocité s'impose dans les relations internationales et qu'un courant d'échanges est condamné à s'arrêter quand la partie la plus puissante et la plus riche prétend s'en réserver pour elle seule les avantages.

(Le Coopérateur suisse).

EN SUISSE

Colis en remboursement par C. F. F.

Depuis le mois de décembre dernier, les CFF acceptent au transport les colis express grevés de remboursements. Cette nouvelle facilité ayant été mise, par quelques journaux, au compte de la poste, nous nous empressons de rectifier cette erreur, tout en saisissant l'occasion de vous renseigner d'une façon plus complète sur cette intéressante innovation, nous écrivent les CFF.

Les colis express, grevés d'un remboursement jusqu'à concurrence de la valeur réelle de l'envoi, mais pas inférieur à *fr. 5.—*, sont admis au transport au départ et à destination de toutes les gares du réseau des CFF ouvertes sans restriction au service des bagages.

L'enregistrement ne subit pas de modifications. Au moment de la consignation, l'expéditeur doit simplement remettre à la gare, soit un bulletin de versement (chèque postal), soit un mandat postal. Il le remplit conformément au texte imprimé en mentionnant, comme destinataire, son propre nom et l'indication du montant du remboursement frappant son envoi. S'il s'agit d'un mandat postal, celui-ci doit être affranchi. La gare expéditrice délivre alors à l'expéditeur un bulletin de remise (récépissé) pour colis express, attestant le remboursement, ou bien elle l'inscrira dans son carnet de récépissés, s'il en possède un. Les frais de transport, comme par le passé, doivent être payés comptant, de même que la finance de provision prélevée sur le remboursement, soit :

pour un montant jusqu'à fr. 100.—, 1 % ;
pour un montant supérieur à fr. 100.— : pour les premiers 100 fr., 1 % : pour l'excédent à ce montant, ½ % ;
minimum 10 cent pour les remboursements de fr. 10.—, et 15 cent pour les remboursements de fr. 10.— et plus.

En présence de cette innovation des CFF, la poste fera bien de diminuer un peu ses tarifs, conformément aux demandes de l'industrie et du commerce.

La loi scolaire argovienne

Le Grand Conseil d'Argovie a poursuivi la discussion en second débat de la loi scolaire. Par 78 voix contre 60, le Conseil a fixé à 36 le nombre maximum des élèves d'une classe des écoles de district et a repoussé par 80 voix contre 54 une motion tendant à rétablir l'enseignement du grec comme branche facultative. L'enseignement des cadets a été déclaré obligatoire par 87 voix contre 56 voix socialistes et quelques voix bourgeoises. Dans les communes où cet enseignement ne peut être effectué, il sera remplacé par des leçons de gymnastique supplémentaire. La commission avait proposé l'enseignement facultatif, les socialistes avaient suggéré de supprimer cet enseignement. Après cette décision du Conseil, le groupe socialiste a déclaré se désintéresser de la suite de la discussion de la loi scolaire et a quitté la salle. La séance a été suspendue, le quorum n'étant pas atteint.

Le tilleul de Marchissy

Le plus gros arbre de la Suisse, le tilleul de Marchissy (district d'Aubonne, Vaud) qui mesure 11 m. 50 de circonférence, a mal supporté les rigueurs de cet hiver. Deux fissures causées par le gel dès le sol aux premières ramifications mettent en péril l'existence de ce vieux géant du monde végétal. On espère cependant le conserver.

La population de Bâle-Ville

A la fin de 1928, le canton de Bâle-Ville comptait 152,608 habitants, contre 149,459 à fin 1927.

Des catholiques suspects

Deux catholiques-romains de Büren (Soleure), qui avaient célébré leur mariage à l'église protestante et avaient élevé leurs enfants dans la religion protestante, avaient été déclarés déchus de leur droit de vote et d'élection dans la paroisse. Cette décision, conformément à l'opinion exprimée précédemment par le Conseil d'Etat du canton de Soleure, a été abrogée par le Tribunal fédéral qui, à l'unanimité, l'a déclarée inconstitutionnelle. Les deux excommuniés devront donc à nouveau être portés sur les registres électoraux de la paroisse.

Les glaces de la Thur

L'amoncellement considérable de glace sur la Thur, en amont du pont de Pfyn (Thurgovie), donne lieu à de vives craintes. Sur une longueur de 700 mètres, le lit de la rivière est complètement obstrué par une banquise d'une hauteur de deux à trois mètres. La masse de glace ainsi accumulée est évaluée de 150 à 200,000 mètres cubes. Cette barrière pourrait provoquer des inondations en cas de crue et menacerait d'emporter le pont de Pfyn. Aussi a-t-on l'intention de faire appel à l'artillerie pour réduire en petits morceaux le bloc de glace avec des grenades d'obusiers de gros calibre.

Une requête a été adressée au Dpt militaire fédéral pour qu'il autorise l'artillerie à coopérer à ce travail.

La brutalité d'un père

Au cours d'une dispute avec sa femme, qui venait de sortir de l'hôpital, avec un bébé de dix jours, un nommé Jacob Tobler, agriculteur et tisserand, 26 ans, habitant Oberegg (Appenzell), a frappé l'enfant dans un accès de colère, avec son couteau militaire. Le bébé, très grièvement blessé, a succombé peu après. L'infanticide s'est constitué prisonnier.

Les incendies

— Au village de Frasses, à 3 km. d'Estavayer (Fribourg), un incendie a détruit trois immeubles, dont un appartient à la commune. Un quatrième a été fortement endommagé par l'eau et le feu. Le fourrage et les machines agricoles ont été anéantis. Les dégâts sont considérables .

— Un incendie a partiellement détruit l'usine de cadrans *La Métallurgique*, à Bienne. Le feu a éclaté mercredi à midi. Les dégâts sont considérables.

Quelque honte que nous ayons méritée, il est toujours en notre pouvoir de rétablir notre réputation.

La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

La « Chambre » fasciste

La *Gazette officielle* publie la liste des candidats de la nouvelle Chambre italienne. Elle sera composée de députés très jeunes. Le doyen n'a que 58 ans ; c'est M. Marescalchi, représentant du Piémont, député depuis quatre législatures, très connu dans les milieux vinicoles. Les quatre cents députés prononceront chacun un discours dans leur province pour illustrer les œuvres accomplies par le régime et que le corps électoral est appelé à approuver lors de l'élection des candidats choisis par le Grand Conseil fasciste.

M. Daladier et Mgr Ruch

A la suite de la lettre ouverte qu'il lui avait envoyée, M. Daladier vient de répondre à Mgr Ruch, archevêque de Strasbourg :

Le président du parti radical-socialiste flétrit « le patriotisme verbal et conditionnel des catholiques d'Alsace qui, au lieu d'obtenir de justes réformes dans le cadre de la légalité, se sont jetés dans l'autonomisme au mépris des intérêts de la patrie ».

M. Daladier reproche au prélat d'avoir écrit que la France depuis l'établissement du régime républicain était un pays sans honneur et sans prospérité, car c'est justement cette théorie que soutenaient les Allemands avant la guerre.

Le président du parti radical socialiste termine son manifeste en avertissant l'archevêque que les républicains relèveront le défi et mèneront la propagande laïque en Alsace.

Autour du Vatican

L'ordre de quitter les maisons situées sur le territoire de la *Città del Vaticano* donné par le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, offre une idée de ce que sera le caractère du droit de citoyen du droit pontifical. Le nouvel Etat comprendra exclusivement des hommes, des prélats, des fonctionnaires et le personnel attaché au service du Saint-Siège. Même les fonctionnaires du Vatican qui ont une famille seront obligés de résider hors des frontières de l'Etat pontifical. Les journaux assurent que les sœurs qui habitent les couvents situés près de l'église de San Pelegrino, devront, elles aussi, quitter les édifices inclus dans le territoire de la cité vaticane.

Le fantôme chouan

Pluguffan, canton de l'arrondissement de Quimper (en Bretagne), possède une maison hantée. Il s'agit en réalité de l'antique manoir de Lescouan, où vivait, en 1815, le sieur Vergier de Kernorlay, ancien lieutenant du comte de Gestin, commandant d'une légion de Chouans. Tous les habitants du pays prétendent que ce châtelain revient souvent la nuit dans son ancienne demeure où il mène grand tapage. Les membres de la famille Rospart, locataires du manoir, ont récemment transporté leurs pénates ailleurs pour ne plus être dérangés par le fantôme, dont ils donnent un signalement précis. Grand, maigre, portant chapeau à larges bords, toujours enveloppé d'un manteau sombre.

Les prêtres sont venus plusieurs fois exorciser la maison, mais le spectre et venu quand même et le sabbat a continué de plus belle. La propriété de Lescouan est occupée, depuis octobre, par un nouveau fermier, M. Plauzennec, qui n'éprouve pas les mêmes craintes que ses prédécesseurs. Il attend, sans épouvante, l'homme noir qui apparaît, dit-on, chaque année au début du printemps; il se propose, s'il revient, de le chasser à coups de fusil.

(Réd. : Si les prêtres de là-bas s'employaient à déraciner les superstitions populaires, le chef chouan cesserait bien ses visites).

„Luy" Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

Visitez
le Cours de Reprisage et de Broderie
très intéressant et très utile
organisé par la
Fabrique Suisse de Machines à coudre „Helvétia"
S. A. Lucerne
Leçons faciles pous le reprisage des bas avec la machine Réparation du linge, broderie artistique, monogrammes Travaux à jour.
Durée du cours: 14 au 30 mars 1929
Cours du matin : 9 à 12 h.
Cours d'après-midi : 14 à 17 h.
Cours du soir: 19 à 22 h.
Local: Hôtel de Ville, Martigny-Ville.
Direction: Maîtresse de couture diplômée parlant français et allemand,
N'est pas comparable avec les cours dénommés gratuits.
Prière de s'inscrire immédiatement (nombre limité de participants) auprès de
Mme Saudan-Genoud, magasin de Broderie, Martigny-V.
M. J. Richard-Martin, modes et chaussures, „
Mme Moulinet-Joris, teinturerie, „
M. S. Donati, confections, Martigny Ville et Orsières.
— Frais d'inscription : Fr. 2 —

AGRICULTEURS, SYNDICATS
Approvisionnez-vous en engrais auprès d'une fabrique valaisanne qui fournit bien et rapidement des produits de haute qualité.
SUPERPHOSPHATES, PHOSPHAZOTE, Engrais complets à base d'urée, sels de potasse, cianamide.
ENGRAIS CHIMIQUES DE MARTIGNY
Représentants exclusifs pour le Valais:
Messieurs TORRIONE Frères, Martigny-Bourg

Bons vieux
FROMAGES
maigres
Envois de 5 kg., par kg. 1.50
„ 10 kg. „ 1.40
Toute la pièce env. 20 kg. 1.30
Se recommande et expédition
Jos. Wolf, Coire
Commerce en gros

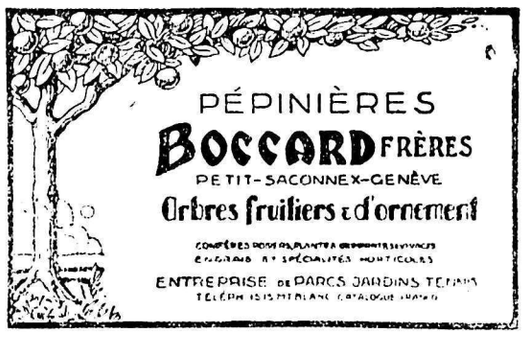

BAISSE de PRIX
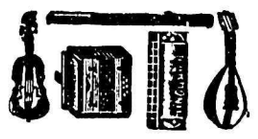
Accordéons, 10 touches, 2 basses, 9.50, 12.—. 15.—(17 x 4 basses), 27.—, 32.—. Genre italien (21 x 8 basses), 38.—, 45.—, 54.— (23 x 8 basses) 65 —, 80.— 95.—, Violon. Mandoline, 15.—, 18.—, 20.—. Zither, 19 —, 22.—, 25.—. Piccolo 3.50. Clarinette 28.-, 31.-, 36.-. Ocarina 90 ct. Harmonica à bouche 40 ct. à 15 fr. Gramophone 45.-. Disques 1.80. Instruments d'occasion, cordes, accessoires, réparations, bas prix. Catalogue 1929 gratis.
Ls Ischy-Savary, fabricant, Payerne.

Timbres caoutchouc
Imprimerie Commerciae, Martigny

A VENDRE
Terrains à bâtir
vers la Gare de Martigny. S'adresser pour renseignements chez M. L. GARD, architecte.

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY S. A.
Dépôts à terme
à 3 et 5 ans
Comptes - Courants
Caisse d'Epargne
Prêts sur billets
Ouverture de Crédits
CHANGE
Nous traitons toutes opérations de Banque aux meilleures conditions.

Elevage rationnel
et
Engraissement économique
du jeune bétail avec la

Lactina

„Panchaud" Marque **Ancre**

Renseignements et prospectus par nos dépôts:

Ardon : **Soc. de Consommation « La Ménagère ».**
» **Henri Molk,** négt.
Ayer : **Eug. Savioz,** négt.
Bramois : **Eug. Ambord,** négt.
Chalais : **Séraphin Rudaz,** négt.
» **Métrailler frères,** négts.
Chermignon : **J. Duc,** négt.
Chippis : **Antino et Rey,** négts.
Conthey : **M. Gauthier,** négt.
» **Soc. de Consommation « La Ménagère ».**
Erde : **Em. Germanier,** négt.
Granges : **Herm. Roh,** négt.
Granois : **Héritier-Clausen,** négt.
Grône : **Eug. Torrent fils,** négt.
» **Société Coopérative.**
Lens : **Société Coopérative de Consommation.**
» **« L'Union », Société de Consommation.**
Loèche : **N. Zumofen.**
» **Konsumverein.**
Miège : **Mlle M. Clavien,** négte.
Mollens : **Ad. Berclaz,** négt.
Montana : **C. Tappard,** négt.
» **Société Coopérative de Consommation.**
Ollon : **Ch. Barras,** négt.
Randogne : **Société Coopérative de Consommation.**
Réchy : **D. Perruchoud,** négt.
St-Léonard : **Sœurs Tamini,** négt.
» **Soc. Coop. de Cons. l'« Avenir ».**
Salquenen : **V. Zumofen,** négt.
» **Th. Montani,** négt.
» **Ch. Rothen,** négt.
» **Konsumverein.**
Savièse : **Duc, Favre et Co,** négts.
Sierre : **Hoirs Defte Pellanda,** négt.
» **Ls Tonossi,** négt.
Sion : **F. Morard, Blatter et Co,** négts.
» **C. Grasso,** négt.
» **Et. Exquis,** négt.
» **Ch. Duc,** négt.
» **Vve J. Zanoli,** négte.
» **Vve Ferd. Zoni,** négte.
Venthône : **Mlle Ag. Masserey,** négte.
Vétroz : **Ol. Penon,** négt.
Vex : **Coopérative « Concordia ».**
» **Société de Consommation l'« Avenir ».**
Champsec : **Innocent Fellay,** négt.

Prix d'inventaire

1500 Couvertures laine avec bordure, Jacquard 140/190, valeur fr. 26.- réd. à 15.50.
2000 draps de lits finis, double fil, forts, 170/240 avec ourlé, valeur fr. 12.- réd. à fr. 8.50.
1000 coupons de 20 m. assortis étoffe pr chemises, pr tabliers, blouses, lainettes, valeur fr. 32.-, réd. à fr. 21-.
2000 écharpes, bandes fantaisies, très fortes, pure laine, 150 cm. long, 35 cm. large, grande occasion val. fr. 9.- réduit à fr. 2.90. Plus petites 150 cm. long et 17 larg., val. fr. 5.50, réduit à fr. 1.90.
2000 chemises pour hommes, très fortes pour le travail, Oxford ou flanelle, avantag. fr. 8.50 réduit à fr. 5.25.
10000 m. draps de lits blancs double fil, fort, 165 cm., fr. 2.70 150 cm. fr. 2.45.
10000 m. draps de lit brut double fil, fort, 165 cm. fr. 2.20, et 150 cm. fr. 1.90.
Duvets, occasion, 120/180 cm. av. 4 livres de plumes, gris, extra, fr. 39.75, même grand. en blanc extra fr. 52.-.
Demandez échantillons pour tous tissus. — Nous possédons plusieurs centaines de lettres de remerciements de familles contentes de nos livraisons. — **Grands Magasins BIANCHETTI Frères, Locarno.**

A enlever de suite
MACHINE A ÉCRIRE
Underwood, à l'état de neuf, fr. 350.—. S'ad. au Confédéré.

Maison Philiberi
Pour fr. 10.90
J'expédie un complet salopette, veston et pantalon bien fait, rive et cousu, 6 grands mouchoirs de poche couleur, et une ceinture avec boucle americaine. Vous connaissez la Maison, vous serez content.
Indiquez tour de taille et votre longueur. Envoi contre remb. Louis Kœnig, Chèques post. II 1284, Lausanne.

Imprimés en tous genres, à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

AGRICULTEURS
Réservez vos approvisionnements en
Graines Potagères, Fourragères et de Fleurs
aux fournisseurs du pays
GAILLARD FRÈRES - SAXON
lesquels vous donneront entière satisfaction : Graines fraîches et de premier choix. Prix avantageux. Dépôts dans les principales localités

Collège Maria Hilf - Schwyz
Institut des Evêques de Coire, St-Gall et Bâle
Gymnase — Ecole technique
Ecole commerciale

Cours préparatoire spécial - s'ouvrant après **Pâques** et en **Octobre** - pour les élèves de langue française désirant **apprendre l'allemand.**

Pour tous renseignements, s'adresser au **Recteur.**

Cie suisse d'Assurance
demande pour le Valais un **agent qualifié** et energique. Affaire sans concurrence grosses provisions Références de 1er ordre exigées. Offres sous chiffre J 288 X à Publicitas, Genève.

Halle de Gymnastique, Charrat
Dimanches 3 et 10 mars
Rideau 14 et 20 heures
Représentations
Gymnastiques et littéraires
Invitation cordiale

Banque Populaire
SIERRE
Capital et Réserves Fr. 875.000.—
Fondée en 1912
Dividende de 1920-1923 - **7 %**
„ de 1924-1927 - **7 ½ %**
Nous délivrons jusqu'à nouvel avis des
OBLIGATIONS à 5 %
de notre banque de 3 à 6 ans de terme.
Versez au
Compte de chèques IIc 170

Les beaux meubles
et tout ce qui concerne l'ameublement
Reichenbach frères et Cie
fabrique de meubles
magasins à l'avenue de la Gare.
SION

Transports par camion
1800 à 2000 kg. Prix mod rés.
FLORENTIN LATTION, SAXON

Orchestre à Jazz
de trois exécutants, disponible pour dancing. S'adr. au Jazz „Fleur du Soir", Salvan Tél. 17

Fournitures de bureaux
Classeurs
Dossiers classeurs
Classeurs de rechange
Copie de lettres
Papier pour machine
Papier pour doubles
Papier carbone
Rubans pour machine
Machines à écrire
aux meilleures conditions
Imprimerie Commerciale Martigny
Tél. 52

Une 8 cylindres pour le prix d'une 6 cylindres.
MARMON
les plus grands fabricants de 8 cylindres en ligne.
Marcis & d'Arcis AGENCE AMERICAINE

La Maison
A. Gailland & V. Clausen
Rue de Conthey - **Sion**
doit sa renommée à
à la qualité
à l'élégance
au chic
de ses vêtements sur mesure.

Grande Salle de l'Hôtel de Ville
Martigny-Ville
Dimanche 10 mars à 20 h.
Bal de mi-carême
organisé par le
Vélo-club de Martigny
Bonne musique et bonne cantine

Commandez tous vos
IMPRIMES
à l'Imprimerie Commerciale
Martigny
Exécution soignée

Prêts Hypothécaires et Communaux
Conditions favorables
Etude Jules MORAND, Notaire, Martigny-Ville

Rosiers
Plantes grimpantes
Plantes d'ornement
Conifères, très belle qualité à des prix sans concurrence
Pépiniéristes-Décorateurs
Th. Dirren & Fils, Martigny
Domaine des **Iles** — Téléphone 17
Grand choix d'arbres fruitiers, prix spéciaux par grosse quantité garantie pour le Valais Griffes d'asperges et plantons de fraises

LE
Service d'Escompte
ÉVINCE les DETTES et les CRÉDITS

81 **Feuilleton du « Confédéré »**

LA DAME VOILÉE

par

EMILE RICHEBOURG

— Ah ! rien à craindre, fit M. de Borsenne avec un affreux ricanement, rien à craindre ! Te souviens-tu des hommes de Villeneuve ? Ils te surveillaient, toi, si rusé, si adroit, ils nous ont dénoncés, et, dans une heure peut-être, la police sera ici pour tous les deux.

Le domestique devint livide et ses cheveux se hérissèrent comme les poils d'un sanglier.

— Alors, répliqua-t-il après un moment de silence, règlons nos comptes. Vous, vous êtes noble, vous vous en tirerez facilement. Moi, ce n'est pas la même chose ; si je me laisse empoigner, je sais ce qui m'est réservé... J'ai lu le Code. Mais pas si sot, je tiens à ma peau et je file à l'étranger. Monsieur, réglons nos comptes.

— Hier, je t'ai remis mille francs ; c'est plus que tes gages, garde le tout et décampe.

Pierre se mit à rire.

— Oh ! il ne s'agit pas de mes gages, reprit-il ; vous me devez cinquante mille francs.

— Pas un sou, fripon, pas un sou ! exclama M. de Borsenne ; c'est déjà trop de te laisser ce que tu m'as volé !

— Monsieur le comte aime toujours à plaisanter, fit Pierre en se dandinant ; mais je suis bien sûr qu'il n'a pas oublié ce qu'il a promis à son fidèle serviteur.

Il fit quelques pas et s'arrêta près de la table.

— Et cet or et ces beaux billets de mille, continua-t-il d'un ton railleur, est-ce que vous ne les avez pas mis là pour votre ami Pierre, qui vous a toujours bien servi ? Je savais bien que vous vouliez rire, mon bon, mon excellent maître.

Sa main saisit un rouleau d'or. Ses yeux brillaient comme des tisons.

— Arrière, coquin, arrière ! cria M. de Borsenne.

XXI

Le domestique se redressa audacieusement en face de son maître.

— Je veux mes cinquante mille francs, dit-il avec une énergie sauvage, je les veux, entendez-vous, je les veux !

— Misérable ! ordonna M. de Borsenne, sors ou sinon...

Pierre lui répondit par un éclat de rire sardonique.

Poussé à bout, aveuglé de fureur, M. de Borsenne se rua sur lui et voulut le traîner vers la porte.

Pendant trois ou quatre minutes, ce fut entre les deux hommes, également forts et complices des mêmes crimes, une lutte terrible, épouvantable.

Plus jeune et plus agile que son maître, Pierre parvint à le terrasser. Mais M. de Borsenne le tenait toujours et, malgré ses efforts, il ne pouvait parvenir à se dégager.

Poitrine contre poitrine, haletants, des flammes dans le regard, ils se soulevaient, s'allongeaient, se repliaient, se tordaient avec des mouvements de reptile et roulaient au milieu du cabinet.

Tout à coup, les yeux du domestique s'injectèrent de sang et il eut un grognement de bête féroce.

Il tira de sa poche un couteau-poignard, l'ouvrit, leva le bras en rejetant son buste en arrière, et la lame disparut dans la gorge de M. de Borsenne.

Le malheureux n'eut pas le temps de pousser un cri ; ce fut comme un sifflement qui sortit de sa gorge avec un flot de sang noir.

— C'est lui qui l'a voulu, fit Pierre d'une voix creuse. Maintenant, à moi l'or, à moi les billets de banque !

Après l'assassinat, le vol.

Et il s'élança hors du cabinet.

Le cocher, qui venait pour la sixième fois réclamer ses gages, se trouva devant lui.

— Enfin, demanda-t-il d'un ton menaçant, allez-vous me payer, aujourd'hui ?

Pierre voulut passer, mais l'autre s'accrocha à ses vêtements :

— J'ai assez posé comme cela, dit-il ; il me faut mon argent, et tout de suite.

— Je suis pressé, reviens ce soir.

— Allons donc, ce n'est plus moi qu'on fait aller. Vous voilà, je vous tiens, je ne sortirai d'ici que quand vous m'aurez payé.

Au même moment, dans le chambranle de la porte du cabinet, apparut M. de Borsenne sanglant, les yeux hagards et plus pâle qu'un spectre. Accoté au montant de la porte, il rassembla ce qui lui restait de forces pour crier en étendant le bras :

— Assassin ! voleur !

Il voulut faire un pas, il chancela, le sang jaillit de sa gorge trouée comme d'une source, et il tomba roide, en arrière...

Il était mort.

Saisi d'horreur, le cocher avait lâché le valet de chambre, mais voyant qu'il se disposait à prendre la fuite, il se jeta sur lui et parvint à le maintenir en le poussant contre la muraille.

Les autres domestiques accoururent.

Ils virent leur maître étendu dans une mare de sang et ils remplirent l'hôtel de leurs cris et de leurs lamentations.

Les voisins et les passants envahirent la cour, puis le vestibule et enfin le grand salon.

Quand le commissaire de police arriva, Pierre, les bras et les jambes solidement liés, la bouche écumante, se tordait dans des convulsions de rage.

. . . . . .

Le lendemain, sous ce titre :

LE CRIME DE LA RUE DE PONTIEU

les journaux du matin racontaient dans un article spécial, et d'après les renseignements fournis par la Préfecture de Police, la mort du comte de Borsenne égorgé par son valet de chambre.

Il était bien constaté que, surpris par son maître au moment où il accomplissait un vol audacieux, le domestique s'était jeté sur lui et l'avait poignardé.

Quelques jours après cet affreux événement, Mme Lambert et son fils partaient pour l'Italie. La charmante villa toute fleurie du bord de l'Arno avait pris un air de fête pour les recevoir. Ils ne devaient revenir à Paris qu'au bout de quelques mois, rappelés par une lettre du baron de Précourt.

Par les soins de M. le président Durançon, l'acte de décès de Mme de Borsenne, née Jeanne de Précourt, fut annulé.

La jeune veuve reparut dans le monde, un mois plus tard, en assistant au mariage de Gaston de Sairmaise avec Mlle Andréa Durançon.

Le petit Edmond de Borsenne revint chez ses grands-parents, près de sa mère. Suzanne Minguet n'eut pas de peine à faire reconnaître son innocence et, pour ne point la séparer de son fils, Jeanne la garda à son service.

Ce brave Jean Frugère devint le régisseur général de l'immense fortune léguée par les époux Fontange.

Aux assises de la Seine, Rombolle, dit le Loucheur, et ses trois complices pour tentatives d'assassinat et vol, furent condamnés à vingt ans et à quinze ans de travaux forcés.

Le nom de M. de Borsenne, pas plus que celui de son domestique, ne fut prononcé dans cette affaire.

Celle de Pierre vint le dernier jour des assises. Il obtint, on ne sait pas suite de quelle influence, le bénéfice des circonstances atténuantes. Le jury l'envoya au bagne à perpétuité.

Au mois de mars de l'année suivante, tout cela était oublié.

Mais dans les salons parisiens, on parlait avec beaucoup de sympathie et d'intérêt de la belle Mme de Borsenne, qui venait d'épouser en secondes noces, M. Georges Lambert, officier de marine démissionnaire.

FIN

GRACE AUX JUPES COURTES

les hommes ne souffriront plus des pieds ce printemps !...

Voici un exemple frappant que les hommes profitent parfois de la coquetterie féminine. La mode des jupes courtes, sans pitié pour les pieds et les chevilles enflés en endoloris, a obligé les femmes à se débarrasser de leurs divers maux de pieds : c'est ainsi qu'elles ont eu recours aux Saltrates Rodell... et les hommes affligés de cors ou souffrant d'autres maux de pieds n'ont pas manqué de suivre leur exemple !

Une petite poignée de ces sels résolutifs donne un bain de pieds hyper-oxygéné, qui fait promptement disparaître toute enflure, meurtrissure et irritation, toute sensation de douleur et de brûlure. De plus, une immersion plus prolongée ramollit et détache les cors et durillons à un tel point que vous pouvez les enlever facilement et sans douleur. Les Saltrates Rodell remettent les pieds en parfait état, de telle sorte que vos chaussures les plus étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées. Il se vendent dans toutes les pharmacies.

TIMBRES CAOUTCHOUC
Imprimerie Commerciale, Martigny